

Le dirigeable « Capitaine-Marchal »

Paris, 29 décembre. — D'accord avec le ministre de la guerre, et pour rendre hommage à la mémoire d'une des victimes de « La République », MM. Paul et Pierre Cabany ont décidé de donner le nom de « Capitaine-Marchal » à un nouveau dirigeable qu'ils viennent de mettre en construction à Moisson et qu'ils ont offert à l'armée française.

DANS LA REGION

Les votes du Conseil Général

COMMENT ONT VOTE LES CONSEILLERS GENERAUX DU NORD DANS LA SEANCE DE MARDI SUR LA QUESTION DE L.A. M. G. C.

D'après le compte-rendu sommaire officiel de la séance du mardi 29 décembre, qui nous est parvenu, nous publions aujourd'hui les précisions suivantes sur les votes du conseil général au cours de sa session extraordinaire pour le règlement de l'A. M. G. Delealle, puis MM. Cathelotte et autres avant depuis : chacun une proposition en demandant la priorité. Le conseil se prononça sur la priorité de la mise aux voix de la proposition de MM. Cathelotte et autres, signée au nom de MM. Wilmot, Sandrart, Cantineau, Bouvier, Cautlet, J. Sirot, César Sirot, Petit, Garin.

LE PREMIER VOTE

Cette proposition était ainsi conçue : « Les soussignés proposent au conseil général de revenir au « statu quo » actuel sans augmentation de traitement des médecins jusqu'à la session d'août, après les élections. » D'ici à cette date, l'administration départementale pourra s'adresser aux différents bureaux d'assistance pour leur proposer une augmentation, et il n'y a pas lieu de traiter des médecins, car dans les trois facteurs qui se trouvent en présence pour payer les traitements — commune, département, Etat — nous croyons que le principal intéressé est la commune et, jusqu'à présent, le conseil général nous paraît avoir négligé ce facteur. » Le scrutin public fut réclamé par MM. Saint-Venant, Campener, Fiévet, Potié, Selle, Briffaut, Krebs, Dumont, Debove et Vancauwenberghe.

Le dépouillement du scrutin donna les résultats suivants : Volants : 55. Pour la priorité, 26 voix ; Contre, 24 voix.

Par 29 voix contre 26, la demande de priorité fut rejetée. Ont voté pour : MM. Alexandre, Bersez, Bouvier, Bussart, Cantineau, Cathelotte, Cautlet, Clays, Davaine, Debove, Derkenne, Flament, Garin, Goulard, Lamotte, Leche, Loridan, Mannier, Petit, Potié, Roussel, Sandrart, C. Sirot, J. Sirot, Turbot, Wilmot (26 voix).

Ont voté contre : MM. Barrois-Brême, Barrois-Lepers, Binauld, Briffaut, Campener, Danchin, Dausette, Debau, Debove, Delealle, Ghemest, Flament, Garin, Goulard, Lamotte, Leche, Loridan, Mannier, Petit, Potié, Roussel, Sandrart, C. Sirot, J. Sirot, Turbot, Wilmot (26 voix).

LA PROPOSITION DELEALLE

MM. Dumont, Saint-Venant, Campener, Selle, Krebs, Briffaut, Fiévet, Delealle demandèrent que le vote se fasse par scrutin public.

On procéda au vote. Le dépouillement du scrutin donna les résultats suivants : Volants : 55 ; pour la priorité : 29 voix ; contre : 26 voix.

Par 29 voix contre 26, la priorité fut accordée à la proposition de Delealle.

Ont voté pour : MM. Alexandre, Barrois-Brême, Barrois-Lepers, Binauld, Briffaut, Campener, Danchin, Dausette, Debau, Debove, Delealle, Ghemest, Goulard, Krebs, Le Glay, Maurice, Morael, Outeurs, Plichon, Plovrier, Saint-Venant, Servie, Selle, Torris, Vancauwenberghe, Vandame (29 voix).

Ont voté contre : MM. Bersez, Bouvier, Bussart, Cantineau, Cathelotte, Clays, Davaine, Debove, Derkenne, Flament, Garin, Lamotte, Leche, Loridan, Mannier, Petit, Roussel, Sandrart, C. Sirot, J. Sirot, Turbot, Wilmot (26 voix).

Il fut procédé ensuite au vote par division de la proposition Delealle. On vota d'abord sur le paragraphe : « Pour les circonscriptions où les médecins actuels refusent leur adhésion à l'organisation nouvelle du service, l'organisation ancienne sera maintenue jusqu'à l'expiration du mandat qui leur est actuellement donné, tant pour la désignation du médecin que pour ses honoraires. »

ADOPTÉ. On vota ensuite sur ce deuxième paragraphe : « En ce qui concerne les honoraires médicaux. »

ADOPTÉ. « Pour les circonscriptions dont les médecins actuels refusent leur adhésion à l'organisation nouvelle du service, l'organisation ancienne sera maintenue jusqu'à l'expiration du mandat qui leur est actuellement donné, tant pour la désignation du médecin que pour ses honoraires. »

ADOPTÉ. « A fin de 1911, ou avant en cas de vacance, l'organisation nouvelle sera mise en fonctionnement, mais le médecin sortant ne pourra, pendant quatre années, être désigné comme médecin de l'assistance médicale gratuite, sauf impossibilité reconnue par M. le Préfet, après avis du bureau d'assistance de la commune intéressée. »

REPOUSSE. Toutefois, en vue de fixer la jurisprudence relative aux droits du Conseil général à cet égard, il sera passé outre au refus d'adhésion du médecin dans la circonscription actuelle du docteur Dorvaux, pour lui permettre de mener à bien sa procédure devant le Conseil d'Etat. »

REPOUSSE. Pour le vote sur l'ensemble des propositions, une demande de scrutin public fut déposée, signée de : MM. Campener, Krebs, Saint-Venant, Fiévet, Briffaut, Selle, Vancauwenberghe, Torris, Dumont, Delealle.

Il fut procédé au vote. Le dépouillement du scrutin donna les résultats suivants : Volants : 55. Pour l'adoption, 38.

L'ensemble des propositions de M. Delealle, qui avaient déjà été votées par le conseil général, fut adopté à l'unanimité.

Ont pris part au vote : MM. Alexandre, Barrois-Brême, Barrois-Lepers, Binauld, Briffaut, Campener, Cathelotte, Danchin, Dausette, Debove, Delealle, Flament, Garin, Goulard, Krebs, Lamotte, Leche, Loridan, Mannier, Petit, Saint-Venant, Selle, A. Sirot, C. Sirot, J. Sirot, Turbot, Wilmot (29 voix).

Ont voté contre : MM. Barrois-Brême, Barrois-Lepers, Binauld, Danchin, Dausette, Debove, Derkenne, Flament, Garin, Goulard, Lamotte, Leche, Loridan, Mannier, Petit, Potié, Roussel, Sandrart, C. Sirot, J. Sirot, Turbot, Wilmot (26 voix).

PROPOSITIONS VANDAME ET VANCAUWENBERGHE

Voici le texte de deux propositions sur lesquelles il n'est encore à se prononcer le Conseil général :

Proposition de M. Vandame : « Le relèvement des honoraires médicaux est ajourné au 1er juillet 1910, sauf en ce qui concerne le traitement des médecins qui, par suite de cette date ou qui voudront anticiper en retarder l'application jusqu'au 1er janvier 1911 ; dans ces deux cas, elles auront à présenter à la Commission départementale de priorité en sa faveur. »

Proposition de M. Vancauwenberghe : « La réforme sera appliquée successivement selon le texte de la proposition de M. Delealle, mais elle pourra avoir lieu à partir du 1er janvier prochain à une époque quelconque dans les communes qui possèdent les ressources nécessaires, et où il y aura accord entre le médecin actuel de l'Assistance médicale gratuite, le Bureau d'assistance et le Conseil municipal. » Adoptée.

Tels furent tous les votes dans lesquels le Conseil général eut à se prononcer.

Pour les soldats permissionnaires

Nous recevons la lettre suivante du père d'un soldat appartenant à la garnison de Lille.

Monsieur le Rédacteur en chef, je ne vois mon fils, qui est soldat dans cette ville, que les jours de permission. J'ai été très ému l'autre jour lorsque mon fils m'a dit qu'il avait failli ne pas pouvoir partir avec ses camarades permissionnaires, car il n'avait pas assez d'argent pour prendre un « aller et retour ». Jusque-là on acceptait que les militaires ne puissent qu'un « aller » pour se rendre chez eux, où ils trouvaient de l'argent pour se payer leur retour. Pourquoi cette mesure a-t-elle été prise ?

Le cadavre de la noyée inconnue, retiré avant-hier de la Marque par les maritimes Victor Drapier, du « City » et Jacques Bertin de « l'Irène », est aujourd'hui reconnu.

Il s'agit d'une jeune servante, originaire de Lévin, qui venait de se baigner dans le service de Mme Henriette Loyat-Ricourt, cabaretière, rue Montgolfier, au Pont-de-Marco, à Marœuil-Barœuil, le 9 octobre dernier.

Durant le peu de temps qu'elle resta dans son service, la jeune fille, qui avait confié à sa patronne être enceinte de quatre mois des œuvres de son mari, actuellement soldat au 145e de ligne, fit, journalièrement, montre d'idées noires ; jamais pourtant elle ne fit part d'elles de suicide.

Et cependant, alors qu'avant de venir à Marœuil, elle était encore chez sa mère à Lévin, elle tenta de se jeter à l'eau. Sa mère arriva à temps pour l'empêcher de mettre son funeste projet à exécution.

Quoiqu'il en soit, le 4 de ce mois, la jeune fille disparut brusquement vers six heures du soir, du domicile de sa patronne. Cette dernière, inquiète, fit part, le lendemain, de cette étrange disparition aux deux sœurs de la servante, Mlle Pauline Debaes, épouse de M. Broquaert, rue Montgolfier et Mme Florine Delaître-Debaes, cité de Châteaui.

Les deux sœurs firent d'inutiles recherches pour retrouver la disparue dont elles n'entendent plus parler.

Hier, donc, l'artifice que nous avons consacré à la noyée inconnue de Marquette, Mme Loyat, reconnut dans la signalement de nos donjons de la noyée, celui de sa servante.

Elle en fit part aussitôt aux deux sœurs de celle-ci qui vinrent à Marquette reconnaître en leur sœur dans le cadavre déposé à la Morgue.

On crovait jusqu'alors au suicide, mais M. le docteur Chuffart, ayant été mandaté, releva sur le corps de la noyée, de nombreuses traces de coups pouvant avoir été portés avant la mort.

Cela changea la face des choses et en conséquence, le parquet de Lille fut prévenu que le docteur demandait l'autopsie du cadavre soumis à son examen.

M. Duthilleul, médecin-légiste, a été commis pour y procéder.

LA LAMBERSART

DU TOIT AU SOL

Le mystérieux Clarke et son amie qui dévalaient Mlle Leblanc après lui avoir administré un narcotique sont condamnés à quatre ans de prison.

Paris, 29 décembre. — Clarke, sujet américain, sur les antécédents duquel on n'a pu, malgré toutes les recherches, recueillir que des renseignements incomplets, et qu'on tint, faute de mieux, pour un valet de chambre venu du nord de l'Angleterre, afin de dissiper à Paris les économies qu'il avait gagnées, Clarke fit, certain soir, dans un cabaret de Montmartre, la connaissance d'une demi-mondaine, Mlle Vallier.

Même incertitude que pour Clarke quant aux antécédents de celle-ci. Ce qui est sûr, c'est que Mlle Vallier — ce nom de guerre cachait un nom d'origine polonaise — est une jeune et jolie fille qui aurait exercé la profession de danseuse dans de vagues théâtres de la Butte. Clarke, devenu amoureux de Mlle Vallier, aura mangé avec elle les quelques billets de mille francs mis en réserve et, le 10 novembre dernier, tous deux se seraient trouvés sans ressources. Il fallait vivre. Comment résoudre le problème ?

Voilà, dit-il, le réquisitoire du parquet, que, rencontrant dans un musée-hall une demoiselle Leblanc, en quête d'aventures galantes, Clarke et son amie entamèrent avec elle, le soir même, de longues conversations et trouvèrent le moyen de se faire inviter par elle à venir abriter le champagne dans son propre appartement de la rue Bélier.

Le lendemain, 29 décembre, — On prétend que le juge d'instruction commis à l'effet de rechercher les assassins du roi Carlos serait arrivé à des découvertes d'une réelle importance.

On va jusqu'à assurer qu'il tiendrait tous les fils du complot et que trois individus qui y ont mérité seraient déjà arrêtés.

La population est très impressionnée par les bruits qui circulent à ce sujet.

Les incidents de grève de Graulhet

Les grévistes auraient blessé un représentant.

Castres-sur-Agout, 29 décembre. — On signale de Graulhet que des désordres se seraient produits ce matin au cours d'une manifestation de grévistes. Un représentant de mégièserie aurait été blessé par des manifestants.

Les mêmes avis disent que les grévistes se livreraient à des actes de sabotage et qu'une certaine effervescence régnerait.

Un sous-marin sauve l'équipage d'une barque

Toulon, 29 décembre. — Ce soir, au cours d'une violente tempête, une barque de pêche montée par plusieurs hommes a chaviré au large de la rade des Vignettes et a disparu subitement.

Un moment où l'embarcation sombrait, le présumable « Cigogne », qui effectuait des essais en plongée, l'aperçut et, émergeant précipitamment, a pu soulever la barque et la remonter à la surface.

Parmi les hommes qui montaient la barque, un a été blessé. Les autres ont été recueillis au moment où leurs forces les abandonnaient.

L'assassinat de deux Européens dans l'Yémen

Rome, 29 décembre. — Le conseil général d'Italie à Hodeïda télégraphie au ministère des affaires étrangères que le valet lui a assuré que des troupes, accompagnées de fonctionnaires, ont été envoyées sur les lieux pour ouvrir une enquête sur l'assassinat de MM. Benzoni et Burckhardt.

Les autorités turques, l'assassinat aurait eu lieu pendant que les voyageurs avaient quitté la route près d'ibb. Deux des gardiens de l'escorte auraient été grièvement blessés.

Le conseil annonce qu'il se livre, de son côté, à une enquête approfondie, mais que, vu la distance des lieux, plusieurs jours seront nécessaires pour avoir des nouvelles.

Des rapports du consul il résulte que MM. Burckhardt et Benzoni n'avaient reçu aucune mission des autorités allemandes et qu'ils voyageaient pour leur compte personnel.

Les cambrioleurs de la demi-mondaine

Le mystérieux Clarke et son amie qui dévalaient Mlle Leblanc après lui avoir administré un narcotique sont condamnés à quatre ans de prison.

Paris, 29 décembre. — Clarke, sujet américain, sur les antécédents duquel on n'a pu, malgré toutes les recherches, recueillir que des renseignements incomplets, et qu'on tint, faute de mieux, pour un valet de chambre venu du nord de l'Angleterre, afin de dissiper à Paris les économies qu'il avait gagnées, Clarke fit, certain soir, dans un cabaret de Montmartre, la connaissance d'une demi-mondaine, Mlle Vallier.

Même incertitude que pour Clarke quant aux antécédents de celle-ci. Ce qui est sûr, c'est que Mlle Vallier — ce nom de guerre cachait un nom d'origine polonaise — est une jeune et jolie fille qui aurait exercé la profession de danseuse dans de vagues théâtres de la Butte. Clarke, devenu amoureux de Mlle Vallier, aura mangé avec elle les quelques billets de mille francs mis en réserve et, le 10 novembre dernier, tous deux se seraient trouvés sans ressources. Il fallait vivre. Comment résoudre le problème ?

Voilà, dit-il, le réquisitoire du parquet, que, rencontrant dans un musée-hall une demoiselle Leblanc, en quête d'aventures galantes, Clarke et son amie entamèrent avec elle, le soir même, de longues conversations et trouvèrent le moyen de se faire inviter par elle à venir abriter le champagne dans son propre appartement de la rue Bélier.

EMERSON HERRE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

L'empoisonneuse Marie Bourette

MALGRE LES DECOUVERTES AGGRAVANTES FAITES CHEZ ELLE, L'INCULPÉE PERSISTE A NIER.

Paris, 29 décembre. — M. Boucard, comme nous le disions hier, n'interrogera que vendredi Marie Bourette.

L'inculpée ne s'est pas départie de son calme. Elle a reçu hier, à Saint-Lazare, la visite de M. Pierre Dassaing, secrétaire de M. Henri Robert, qui lui a donné connaissance des résultats accablants pour elle obtenus par l'analyse de M. Girard, qui a trouvé, on le sait, de l'arsenic en très grande quantité dans les objets saisis boulevard Voltaire.

Mlle Bourette, bien que très désagréablement impressionnée par cette communication, n'a fait aucun aveu ; elle s'est bornée à répéter qu'elle ne connaissait pas M. Girard, et qu'elle ne peut donc avoir voulu le tuer.

Les renseignements recueillis chaque jour sur l'ex-vendeuse attestent qu'elle a obéi à cette unique pensée : se venger de M. Doudeux, avec lequel elle avait conçu le projet de se marier.

En vain sa famille lui avait-elle proposé d'épouser un officier ; Marie Bourette refusa cette union, gardant toujours son projet secret.

Un malheureux victime, M. Godard, a été frappé au moment où il touchait à la fortune ; il venait en effet de signer un brillant engagement pour l'Amérique pour les cinq mois de saison annuelle.

Durant cinq années, le ténor avait touché une somme de un million.

Mme Godard, qui a fait partir son enfant en Belgique, chez ses beaux-parents, réclame le châtiment exemplaire de la criminelle qui n'a pas hésité, pour satisfaire une vengeance personnelle, à causer la mort de l'infortuné ténor.

L'assassinat du roi Carlos

La police aurait découvert des membres du complot.

Lisbonne, 29 décembre. — On prétend que le juge d'instruction commis à l'effet de rechercher les assassins du roi Carlos serait arrivé à des découvertes d'une réelle importance.

On va jusqu'à assurer qu'il tiendrait tous les fils du complot et que trois individus qui y ont mérité seraient déjà arrêtés.

La population est très impressionnée par les bruits qui circulent à ce sujet.

Les incidents de grève de Graulhet

Les grévistes auraient blessé un représentant.

Castres-sur-Agout, 29 décembre. — On signale de Graulhet que des désordres se seraient produits ce matin au cours d'une manifestation de grévistes. Un représentant de mégièserie aurait été blessé par des manifestants.

Les mêmes avis disent que les grévistes se livreraient à des actes de sabotage et qu'une certaine effervescence régnerait.

Un sous-marin sauve l'équipage d'une barque

Toulon, 29 décembre. — Ce soir, au cours d'une violente tempête, une barque de pêche montée par plusieurs hommes a chaviré au large de la rade des Vignettes et a disparu subitement.

Un moment où l'embarcation sombrait, le présumable « Cigogne », qui effectuait des essais en plongée, l'aperçut et, émergeant précipitamment, a pu soulever la barque et la remonter à la surface.

La crise ministérielle en Turquie

LES CAUSES DE LA RETRAITE D'HAKKI PACHA

Constantinople, 29 décembre. — Tout ce que le grand-vizir a démissionné sous la pression du comité Union et Progrès, qui depuis l'affaire Lynch, voulait qu'il partît tout en épargnant les membres du cabinet faisant partie de l'Union et Progrès, tels que Talat, Djavid et Nezi.

Le grand-vizir a motivé sa démission par son état de santé.

Le sultan était opposé à cette démission. Il voulait même un moment « dissoudre » le cabinet.

Jusqu'à présent, aucune décision définitive n'est prise, ni sur l'acceptation de la démission, ni sur la nomination de Hakki Bey.

Bien que tout le cabinet se retire avec le grand-vizir, il est certain que les ministères de l'Intérieur, des finances, de l'Instruction garderont leurs portefeuilles.

Afin de motiver l'urgence du renvoi du grand-vizir, des bruits sont répandus que des troubles ont éclaté à Bagdad, et qu'il y a des tués et des blessés. Ces bruits sont démentis par les dépêches consulaires qui parlent d'un grand meeting, mais sans incidents regrettables.

Un Van-Dyck de 200.000 francs retrouvé chez un voleur

Dresde, 29 décembre. — La police de s'écarter à fait hier une bonne capture ; elle vient de mettre la main sur l'auteur de nombreux vols de tableaux, qui, ces temps derniers, ont été commis dans divers Musées de Penzance.

C'est un peintre russe, nommé Georges-Paul Modroff, né en 1886, à Lodz.

En faisant une perquisition dans le logement qu'il occupait à Dresde, les agents ont découvert toute une collection de tableaux, de valeur, entre autres le célèbre Van-Dyck qui, le 24 août 1908, disparut de la galerie du comte Hirsch, à Vienne. Cette toile est évaluée à 200.000 francs.

On croit que Modroff a commis des vols d'objets d'art à Berlin, à Paris et en Hollande.

Un échafaudage s'écroule

Un mort. — Deux blessés

Paris, 29 décembre. — Mercredi matin, vers dix heures, rue de Grammont, dans un chantier de démolition du Crédit Lyonnais, trois ouvriers sont tombés dans la rue, par suite de l'écroulement d'un échafaudage.

L'un d'eux, Jean Mergel, âgé de trente-huit ans, chef d'équipe, demeurant 16, rue de la Claf, est mort sur le coup.

Les camarades, nommés Guillaume Morromorger, âgé de trente-six ans, domicilié 36, rue Sainte-Geneviève, et Nicolas Wetter, 2, passage Barrault, grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital de la Charité.

LE PARRICIDE DE VILLARD

Les deux meurtriers ont disparu

Yssingeaux, 29 décembre. — C'est au Villard, commune de Chenereilles, que les nommés Louis et Jean Souvigny, âgés de douze et seize ans, ont tué leur mère d'un coup de fusil à la tête.

Dans le village, on croit à un accident, mais personne n'a de certitude, car on n'a rien vu ni rien entendu. Seuls les enfants qui ont disparu depuis lundi à midi pourraient déceler ces affaires, mais ils sont introuvables et le bruit court qu'ils se seraient noyés.

LE RUBAN ROUGE

La promotion de l'intérieur

Paris, 29 décembre. — Une première promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur faite par le ministre de l'Intérieur sera publiée dans quelques jours. Elle sera suivie d'une ou deux promotions complémentaires. Nous croyons savoir que M. le docteur Landouzy recevra la cravate de commandeur.

La promotion du ministère de l'Instruction publique va être publiée. M. Henri de Régner sera promu officier et M. Gémier, directeur du Théâtre Antoine, sera nommé chevalier.

EN INDO-CHINE

On inaugure un chemin de fer

Saigon, 29 décembre. — M. Klobukowski, accompagné de M. Gourbell et de nombreux autres personnes, a inauguré le tronçon de la ligne de 189 kilomètres reliant Saigon et Phantit, la Cochinchine et l'Annam, et réalisant, dans un intérêt commun, la fusion économique avec Binh Thuan.

Un grand nombre d'indigènes de la région ont accueilli le gouverneur par de grandes démonstrations de sympathie ; M. Klobukowski a décerné des sapeques commémoratives et a déclaré que la France se préoccupait de l'éducation et non de la domination du pays, et qu'elle poursuivra son œuvre de progrès sans heurter les traditions des habitants.

Un projet d'accord anglo-allemand

Londres, 29 décembre. — Le correspondant de « The Standard » à Berlin dit tenir d'excellentes sources que l'empereur et le chancelier sont d'accord pour chercher à provoquer un rapprochement avec l'Angleterre établi sur les bases suivantes :

1. Un accord tendant à une coopération dans certaines questions coloniales, principalement en Afrique où les possessions anglaises et allemandes sont contiguës ;

2. Un accord au sujet de l'Orient, depuis le Bosphore jusqu'au golfe Persique ;

3. Un accord concernant l'extension navale.

L'assassinat du colonel Karpof

Saint-Petersbourg, 29 décembre. — Après une discussion qui a pris deux séances, la Douma a repoussé, par 151 voix contre 88, la demande d'interpellation sur l'assassinat du colonel Karpof, chef de la police secrète.

Un curé homosexuel

Neufchâteau, 29 décembre. — Nous avons parlé récemment d'un prêtre surpris en flagrant délit d'homosexualité dans un bois voisin de Neufchâteau.

Après enquête sur cette révégnante affaire, le parquet vient de décider de poursuivre le prêtre pour outrage public à la pudeur.

La crise ministérielle en Turquie

LES CAUSES DE LA RETRAITE D'HAKKI PACHA

Constantinople, 29 décembre. — Tout ce que le grand-vizir a démissionné sous la pression du comité Union et Progrès, qui depuis l'affaire Lynch, voulait qu'il partît tout en épargnant les membres du cabinet faisant partie de l'Union et Progrès, tels que Talat, Djavid et Nezi.

Le grand-vizir a motivé sa démission par son état de santé.

Le sultan était opposé à cette démission. Il voulait même un moment « dissoudre » le cabinet.

Jusqu'à présent, aucune décision définitive n'est prise, ni sur l'acceptation de la démission, ni sur la nomination de Hakki Bey.

Bien que tout le cabinet se retire avec le grand-vizir, il est certain que les ministères de l'Intérieur, des finances, de l'Instruction garderont leurs portefeuilles.

Afin de motiver l'urgence du renvoi du grand-vizir, des bruits sont répandus que des troubles ont éclaté à Bagdad, et qu'il y a des tués et des blessés. Ces bruits sont démentis par les dépêches consulaires qui parlent d'un grand meeting, mais sans incidents regrettables.

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE

L'Allemand arrêté à Epinal voulait se procurer une pièce importante du canon de 75

Epinal, 29 décembre. — Voici des détails complémentaires sur l'affaire d'espionnage que nous avons signalée hier. Il y a quelques jours, un individu d'une trentaine d'années, blond, grand et se disant Allemand, s'installait à La Madeleine, à l'auberge d'Husson. Il se donnait comme un ancien légionnaire cherchant du travail. Il portait à la boutonnière, avec une certaine ostentation, la médaille coloniale et la médaille de Març.

Vendredi soir, vers six heures, cet individu accostait devant le palais de justice deux anciens légionnaires qui portaient la médaille coloniale, MM. Schœble et Conrad.

Après une conversation dans un café, M. Schœble invita son nouvel ami à dîner chez lui.

Le lendemain matin, le pseudo-légionnaire se présentait chez M. Schœble et, sans l'interrompre, lui confiait ses vœux à M. Schœble et Conrad. « Une somme de mille francs, lui était offerte par l'état-major allemand s'il parvenait à s'emparer d'une pièce essentielle du gros canon de 1875. Il en abandonnait la moitié à M. Schœble et Conrad, et ce dernier voulait accompagner dans la nuit de Noël à l'arsenal de la Madeleine, M. Schœble feignit de consentir au marché, mais prévint aussitôt M. Cochet, commissaire spécial, qui, après une enquête rapide, procéda à l'arrestation de l'étranger.

L'enquête se nomme Liechten Henrich, sujet allemand. Au cours de son dernier interrogatoire, Liechten a avoué sa tentative criminelle. On parle, en ce moment, d'une tentative d'autres tentatives du même genre.

Un inspecteur de la brigade mobile de Châlons vient d'arriver et après quelques entretiens avec le juge d'instruction, M. Liégeois, il s'est mis immédiatement en campagne.

Schœble, le brave ouvrier qui a provoqué l'arrestation de l'étranger, a accompli dix-sept ans de service dans la Légion. Il compte dix-sept campagnes et est titulaire de trois médailles.

Une grève à l'église

Tout le personnel clérical pour protester contre un renvoi injustifié

Bruxelles, 29 décembre. — On mande d'Anvers à la « Gazette » qu'à l'église Sainte-Willebroed, à Berchem, le sacristain, les enfants de chœur, les chaisières, l'organiste, les chantres refusent tout service à la suite du renvoi d'un des leurs. Les fidèles, privés de messe depuis hier, ont écrit au cardinal pour envoyer une requête au cardinal Mercier.

Dernières Nouvelles REGIONALES

Le curé de Boisjean donne sa démission

L'abbé Bar blâme la campagne des électeurs contre la République.

M. Bar, curé de Boisjean (Pas-de-Calais), vient d'adresser à M. Willies, évêque d'Arras, sa démission en ces termes :

Monsieur,